DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202609D080

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
29 Septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Absents : 1
Votants : 28

Date de la convocation :
23 Septembre 2026

Domaine
Finances
Pour : 28
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame I. VAURES a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS *:* I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG -. MEURGUES - I. VAURES - A. DUPERRIER - F. JANET - N. CHATAIN - N. SANCAR – B. GLAIZAL C. SEMINARA- TNP RUCEL -C. CABON -K. DOS PRAZERES -G. POCHON- D. OZANT - S. VILLEMONT -J. SCANDOLA– P. SALOMON - F. CANARD - P.NOBLET - S.BAUDIN – D. MILLOT - Jan BULTEZ-GOBERT ;
ABSENTS **:**
J. BERTHET a donné pouvoir à A.DUPERRIER
P-Y GARREAU a donné pouvoir à I.DUBOIS
R. MAGNY a donné pouvoir S.BAUDIN

S.GUEDON

MODIFICATION DE L'ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA FONCIERE INCLUSIVE : PROJETS D'HABITAT INCLUSIF ET INTERGENERATIONNEL

Par délibération n° 202604D055 en date du 28 Avril 2026, le Conseil Municipal de Villars les Dombes s'est engagé à garantir les emprunts de La Foncière Inclusive, en lieu et place du CCAS, pour les projets d'habitat inclusif et intergénérationnel.

Pour rappel, dans le cadre du projet d'habitat participatif et inclusif porté par le CCAS de la Commune, la Foncière Inclusive intervient sur les deux opérations de logement social, inscrites dans une démarche d'intérêt général et s'adressant à des publics fragilisés par l'âge ou porteurs d'un handicap mental, psychique ou cognitif, autonomes.

L'engagement de la Commune dans le cadre de l'opération « Logements Inclusifs » portait sur 10 logements en PLS sur un total de 12, pour un prêt de 1 486 833.33 €.
L'engagement de la Commune, dans le cadre de l'opération de logements intergénérationnels, portait sur 5 logements en PLS sur un total de 10, pour un prêt de 901 581.61 €.

Cependant, diverses modifications impliquent de revoir l'engagement de la Commune .

Les montants des emprunts ainsi que leur durée ont par conséquent été modifiés.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de s'engager sur ces nouvelles modalités.

2. Opération de logements intergénérationnels

Nombre de logements : 4 logements PLS sur un total de 10 logements
Public visé : personnes âgées, jeunes actifs, familles
Montant du prêt sollicité : 794 806.15 € au lieu des 901 581.61 € délibérés en Avril 2026
Durée prévisionnelle du prêt : 40 ans
Gestion locative : assurée par La Foncière Inclusive

1. **Opération de logements inclusifs**

Nombre de logements : 12 logements PLS sur un total de 12 logements

Public visé : personnes en situation de handicap mental, psychique ou cognitif et personnes de plus de 65 ans, autonomes.
Montant du prêt sollicité : 1 724 505,26 € au lieu des 1 486 833.53 € délibérés en Avril 2026
Durée prévisionnelle du prêt : 40 ans
Gestion locative : assurée par La Foncière Inclusive, avec délégation d'attribution au CCAS de la Ville de Villars-les Dombes .

Soit 2 519 311.40 € au lieu de 2 388 415.14 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** la Commune à intervenir en lieu et place du CCAS

- **S'ENGAGE** sur un cautionnent à 100 % du ou des prêts contractés par la Foncière Inclusive dans le cadre des 2 opérations sus-mentionnées pour un montant de 1 724 505.26 €, et 794 806.15 €, soit un montant total de 2 519 311.40 €

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de cautionnement avec la Foncière Inclusive

Pour extrait conforme.
Fait à Villars-les-Dombes, le 5 Octobre 2026
Le Maire,
Isabelle DUBOIS

